# Le Sounet



Journal d'Informations Municipales de Bondigoux

Juillet à Septembre 2023





## Bondigounaises et Bondigounais,

La fête avec le cochon de lait et un superbe feu d'artifice, revenu après quelques années, furent un franc succès. Nous vous remercions de votre participation à la pétanque en triplette sous une chaleur intense au parc.











Cette année, nous vous proposons de venir fêter "Halloween". Nous attendons enfants et parents horriblement déguisés le mardi 31 Octobre à la salle des fêtes.

Afin de bien clôturer, nous vous proposons, comme chaque année, un goûter de Noël à la mairie le 17 décembre.

Rappel: Les portes du comité sont toujours ouvertes aux personnes motivées, que ce soit pour intégrer le comité en tant que bénévole ou simplement venir aider ponctuellement à la mise en place et au démontage lors des évènements. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Festivement, Le comité des fêtes de Bondigoux

Facebook: "Comités de fêtes de bondigoux"

Email: acsa.bondigoux@gmail.com / Tel: 07.67.19.59.66







La Grande Lessive est une installation artistique éphémère intergénérationelle et internationale conçue à partir d'une intivation commune, avant d'être suspendue en extérieur à des fils tendus avec des pinces à linge.

Jeudi 19 octobre, le centre des loisirs de Bondigoux répondra présent à cette invitation.

Nous vous invitons donc à venir découvrir cette exposition éphémère sur le grillage de l'école et pourquoi pas y rajouter vos oeuvres. Attention, cette exposition est éphémère et ne sera visible que sur la journée du 19 octobre.

Le thème pour cette nouvelle édition est « Avec ou sans eau ».

Notre cerveau se compose à 90% d'eau, notre corps de 65%. Loin d'être un élément parmi d'autres avec le bois, le feu, le métal et la terre, ce liquide transparent inodore et incolore quand il est pur, est essentiel à la vie.

Faites parler votre imagination et venez exposer sur nos fils.



Chers habitants,

Ca y est, les enfants ont fait la rentrée scolaire!! C'est aussi la reprise pour Les Amis des Écoles de Bondigoux, Layrac, Mirepoix sur Tarn! Nous organisons des actions sur les 3 communes.

Nos bénéfices sont intégralement reversés aux coopératives scolaires des écoles de Bondigoux et Mirepoix. Les enfants bénéficient donc de sorties, de

spectacles, d'intervenants, de nouveaux jeux, etc. Ceci sans que les parents aient besoin de mettre la main à la poche ou d'en minimiser les montants.

En juin 2023, nous avons reversé 6 180 € aux coopératives scolaires (soit 30€ par enfant) pour financer les trajets en bus, les sorties, du matériel, etc. Merci à tous!!

Vous souhaitez nous aider? (même occasionnellement ou que sur une seule action) Les grands-parents, la famille, les amis, les voisins sont aussi les bienvenus! Nous faire partager vos idées ou vos relations?

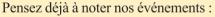
Alors contactez-nous par mail (amisdesecoles31@gmail.com),

ou téléphone/sms: 06.89.89.72.70

Venez nous rencontrer lors de l'assemblée générale annuelle :

Vendredi 06 octobre à 20h30 salle des associations de Mirepoix sur Tarn

à côté du Restaurant La Cour de Récré, portillon de gauche



• 19/11/23 : Bourse aux jouets à Mirepoix

• 22/12/23 : Petit déjeuner de Noël à Mirepoix

(uniquement pour les enfants des écoles)

• 27/01/24 : Loto à Mirepoix

• 09/03/24 : Belote à Mirepoix

• 27/04/24 : Loto à Layrac

• 15/06/24 : Fête des écoles et 70ème Anniversaire de l'association

au parc du presbytère à Bondigoux sinon à Layrac

Et nous viendrons à votre rencontre d'ici la fin d'année pour vendre notre calendrier.

Sans vous nous n'existons pas, sans vous l'association s'arrêtera! Alors pour que ça continue RDV à l'AG! RDV sur nos évènements!



## DECOSET vous facilite l'accès à ses déchèteries.

Pour faciliter l'accès à l'ensemble des déchèteries de son territoire, le Syndicat Mixte DECOSET met en place un PASS DÉCHÈTERIE depuis le 1er juillet 2023.

L'accès aux déchèteries est normalement réglementé et soumis à la présentation d'un justificatif de domicile. Mais compte tenu de la difficulté à faire respecter cette obligation légale et pour faciliter la vie à ses usagers, le Syndicat propose désormais à ses utilisateurs de créer un compte, afin d'obtenir un Pass permettant d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire, sans limitation géographique pour les particuliers résidant sur le territoire de Decoset, et à l'exception des professionnels.

À partir du 1er mars 2024, ce PASS DÉCHÈTERIE deviendra obligatoire pour accéder aux déchèteries lors de chaque venue et sera scanné par les agents à l'entrée.

Plus d'informations pour vous inscrire? Rendez-vous sur www.decoset.fr.

Vous pouvez aussi retirer un formulaire papier à la mairie qui reste à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

### Déchèterie de Pechnauquié

4 rue Passo Corese ZA Pechnauquié 31340 Villemur-sur-Tarn

Tél: 05 82 06 18 30

### Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi - Dimanche:

9h30 -12h / 13h30-18h

Fermée le jeudi et les jours fériés









## Une collaboration pour le bien des Bondigounais et les Bondigounaises

Aujourd'hui, à Bondigoux comme ailleurs en France, le constat est le même : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins ou paient trop cher un accès aux soins mal remboursés.

#### La mutuelle de Bondigoux : pas « just » un gadget

Ainsi, Bondigoux a décidé la mise en place d'un dispositif de mutuelle « communale » qui a été négocié afin d'offrir aux Bondigounais et les Bondigounaises une complémentaire santé alliant qualité de prestations et cotisations attractives. Un cocktail qui séduit grâce à sa grande souplesse de mise en place et à l'accompagnement proposé. En effet, parmi tous les acteurs du monde mutualiste rencontrés, le choix s'est porté sur la Mutuelle Just. Choix de proximité, de sécurité et d'expertise puisque cette mutuelle régionale est présente depuis près d'un siècle dans le domaine de la protection santé. Les élus ont travaillé pour proposer des formules adaptées aux besoins des habi-tants et des tarifs en adéquation avec les possibilités de chacun.

#### Une mutuelle certes, mais pas que...

L'offre inclut des services et des avantages riches et variés en ces temps où la prévention, la préservation du bien-être et du bienvieillir sont encore plus importants.

En effet, chaque adhérent à la mutuelle communale peut notamment bénéficier du remboursement de sa licence sportive jusqu'à 40 € valable pour tous les ayants droit, accéder à la téléconsultation médicale, mais aussi de bénéficier d'une offre de parrainage vous permettant d'économiser 150€ par an.

Comment devenir adhérent ? Pour tout savoir sur cette mutuelle dédiée, des permanences sur rendez-vous sont organisées à la salle des fêtes de Bondigoux, plusieurs mercredis après-midi par mois, de 14h à 17h sur rdv au 0 809 546 000 ou sur le site just.fr dans la rubrique « nos agences ».

Pour tout renseignement: 0 809 546 000 ou sur www.just.fr

PROCHAINES PERMANENCES à la Salle des Fêtes de Bondigoux de 14h à 17h

> mercredi 18 et 25 octobre / Mercredi 15 et 22 novembre / Mercredi 13 et 20 décembre



# **Assurance Santé** pour votre Commune

Bondigounais, votre mairie vous ouvre la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié en Complémentaire Santé et gagner en pouvoir d'achat à travers l'offre d'AXA « Assurance santé pour votre commune ».

Quels sont les avantages de ce tarif négocié?

- Une réduction à vie de 25% pour les seniors à partir de 60 ans
- Une réduction à vie de 25% pour les travailleurs nonsalariés, artisans, commerçants, agriculteur, professions libérales...
- Une réduction à vie de 15% pour les salariés.
- Une réduction à vie de 25% pour les fonctionnaires (agents publics titulaires hors fonction publiques d'Etat.

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge et vous permet d'avoir une complémentaire santé couvrant les besoins de chacun. Le seul et unique critère est d'être domicilié ou de travailler sur la commune.

NOUVEAU: Assurance dépendance/perte d'autonomie au service des aidants et des aidés. 6 mois remboursés au titre de l'accord « Dépendance pour votre commune ».

Permanence et prise d'informations : 12 octobre 2023 15h à 17h à la salle des fêtes de Bondigoux

Contact pour votre prise de rendez-vous : Florence Davailles 06.80.87.67.44 Audrey Bigle 06.66.71.82.11



# SERVICE D'INFORMATION À LA POPULATION

La Mairie a mis en place un service d'information à la population par messagerie électronique. Ce service permet d'être informer sur les incidents affectant les réseaux Eau, Electricité, Télécom ou sur les risques météorologiques (canicule, grand froid, orage...), de recevoir les actualités sur Bondigoux (animations, travaux....).

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il suffit de retirer à la mairie le bulletin d'inscription ou d'en faire la demande à secretariat@bondigoux.fr.







# **OBLIGATION D'ÉLAGAGE**

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, n'entravent pas la circulation routière (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.



La Mairie de Villemur-sur-Tarn propose le dispositif nécessaire pour effectuer vos demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

#### Les créneaux de recueil des dossiers :

Lundi 9h30-12h / 13h30-16h30 Mercredi 9h30-12h Vendredi 9h30-12h - 13h30-16h30.

## **ÉTAT CIVIL & MARIAGE**

Anaïs JACQUOT Camille RYCHEBOER 29 juillet 2023



## ATTENTION FERMETURE MAIRIE

- Du 13 au 18 octobre 2023 inclus
- Le 6 novembre 2023
- Du 26 au 29 décembre 2023 inclus



## **DÉJECTIONS CANINES**

# **UN GESTE SIMPLE POUR UN VILLAGE PROPRE**

Rappel de la loi: « tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal »

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs, les espaces verts et les aires de jeux pour enfants.

Des réclamations sont régulièrement signalées en mairie par les riverains.

#### Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités.

Lorsque vous vous promenez dans la rue ou les espaces verts avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche et ramassez les déjections pour les jeter à la poubelle.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire! Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est un cadre de vie agréable qui sera préservé.



Les chiens doivent être tenus en laisse, et les propriétaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la divagation hors de leur domicile de leur animal.

Le non respect de la législation peut conduire à la mise en fourrière immédiate de l'animal et son propriétaire s'expose à une amende au tarif vigueur. De plus si l'animal quant à lui, s'il n'est pas identifié par une puce ou un tatouage risque l'euthanasie.



## **BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS**

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie. L'occasion de vous rencontrer, de vous informer et de mettre à jour notre fichier population....



MAIRIE DE BONDIGOUX: 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16 E.mail: secretariat@bondigoux.fr - Site: www.bondigoux.fr

Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 - 12h

En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64